

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 19/12/2017	Dossier complet le : 08/01/2018	N° d'enregistrement : 2017-5839

1. Intitulé du projet

PROJET DE CREATION D'UN CHAI DE STOCKAGE D'ALCOOLS SUR LE SITE S.V.E DE CHEVANCEAUX

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE DES VINS ET EAUX-DE-VIE (SVE)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Julien NAU - Directeur Général

RCS / SIRET

5 2 6 9 5 0 0 6 8 0 0 0 1 9

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Catégorie n°1	Le site est déjà soumis à autorisation au titre de la rubrique n°4755 de la nomenclature. L'activité de stockage de gaz est en cours de cessation du fait d'une alimentation externe par canalisation. Le stockage d'alcool augmenterait de 3381 m ³ à 5128,2 m ³ par la construction d'un nouveau chai de 2 cellules de 873,6 m ³ .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un nouveau chai de stockage scindé en 2 cellules de 873,6 m³ par un mur coupe-feu 4h doté d'un acrotère en toiture.

La création de ce chai n'induit pas de modification sur les ouvrages de rétention déjà autorisés par l'arrêté du 8 Janvier 2016 situé dans la zone NATURA 2000 adjacente. Le projet ne remet pas en cause le dimensionnement des ouvrages de rétention.

Il implique une extension géographique du site sur la parcelle agricole n°91 mais pas sur la zone NATURA2000.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité de stockage du site sans remettre en cause les dimensionnements des dispositifs de sécurité, notamment les dimensionnements des rétentions et étouffoirs dernièrement autorisés.

Cette augmentation sera réalisée par la construction d'un chai de 2 cellules dont les capacités maximales ont été calculées sur la base des ouvrages de rétention autorisées auxquels ces cellules seront raccordées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Opérations de terrassement pour la construction d'un chai et des canalisations de collecte des écoulements accidentels.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le site disposera :

- de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents,
- d'ouvrages de rétention convenablement dimensionnés auxquels seront raccordés tous les stockages.

Les nouvelles voiries créées seront dotées d'un système de collecte des eaux pluviales permettant leur traitement par un séparateur hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la rubrique 4755.

Il ne sera plus SEVESO car il est en cours de déclassement du fait de la suppression du stockage de propane qui classait le site SEVESO BAS par application de la règle de cumul.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le chai projet sera scindé en 2 cellules de 599 m ² séparées par un acrotère.	2 cellules de 28,7 m x 21,5 m Surface Totale des 2 réunies : 1240 m ² Faîtage hors acrotère : H=10,62 m Faîtage + acrotère : H=12,18 m H ss ferme = 7,36 m
Le projet nécessite la création d'une voirie en enrobée de 700 m ² et en calcaire pour les engins du sdis de 680 m ² .	Enrobé : 700 m ² Calcaire(SDIS) 680m ² Trottoir 80 m ² - Espaces verts 180 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "CHEZ MAURIN"

17210 CHEVANCEAUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 45° 17' 27" N Lat. 00° 12' 48" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

CHEVANCEAUX uniquement.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site a fait l'objet d'une procédure d'autorisation pour le chai F avec étude d'impact en 2009, puis 2012 avec étude d'incidence NATURA 2000. Il a fait l'objet :

- d'un arrêté préfectoral en 2013 pour la construction d'un nouveau chai, suite à ces études,
- d'un porter à connaissance en 2015 pour l'extension de la capacité de la cuverie et d'un arrêté préfectoral complémentaire en 2016.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non pas dans une zone humide mais en bordure d'une zone potentiellement humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	dans la ZRE 1701
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre de protection rapprochée secteur général de Saint-Savinien (Coulonge)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site est en zone natura 2000 FR5402010 dénommée "Vallées du Lary et du Palais". Une étude d'impact dont les incidences sur la zone NATURA 2000 avait été réalisée lors du dernier dossier d'autorisation dans le cadre de la demande d'autorisation pour la construction du chai F (au nord-est du projet de 2018). Le nouveau chai sera hors de la zone NATURA (voir plan cadastral en annexe).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	oui - les matériaux serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le site est dans une zone de corridors diffus, mais à proximité toutefois d'un corridor d'importance régionale. Toutefois toutes les installations existantes et le chai projet seront en rétention. Les installations existantes ont déjà fait l'objet d'une étude d'impact et étude d'incidences sur la zone NATURA 2000 lors de la création du dernier chai. Le chai projet vient s'implanter à côté des installations existantes, hors zone natura, dans un corridor diffus, et vient se connecter sur les ouvrages de rétention existant, sans remettre en cause leur principe de dimensionnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non la construction du chai sera hors zone natura. Il n'y a pas d'extension géographique du site sur cette zone. Le précédent chai avait fait l'objet d'une étude d'impact et d'une étude des incidences sur la zone NATURA.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, La seule zone concernée est la zone de répartition des eaux. IL n'y a pas de prélèvements dans la nappe prévu dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui environ 2900 m ²
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non hormis ceux des installations existantes qui ont déjà fait l'objet d'une étude de dangers. Les risques associés aux installations existants sont l'incendie, la pollution, l'explosion qui sont gérés au travers de l'étude de dangers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un TRI. La commune est recensée dans un Atlas de zone inondable, mais les installations projetées sont hors zone. La commune n'est pas soumise à un PPRN. Le site n'est pas concerné par le risque de mouvements de terrain, de cavités souterraines. Il est en zone d'aléa faible de retrait gonflement des argiles. Il est en zone sismique faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déplacements supplémentaires seront limités dans la mesure où l'activité projetée dans le nouveau chai concerne du vieillissement et donc peu de mouvement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Non, Le chai projeté sera éloigné des tiers et n'est pas source de bruit. (activité de vieillissement).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non hormis la part des anges.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de toiture seront exemptes de pollution et seront infiltrées sous le chai pour donner une qualité de vieillissement au chai. Les eaux pluviales de voirie seront collectées par les installations existantes et transiteront par un séparateur hydrocarbures avant rejet. L'entreprise réalise régulièrement des analyses sur ses eaux pluviales et entretient son séparateur d'hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non hormis la conversion de l'emprise du projet qui était un champ cultivé en chai et voiries de desserte.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le chai sera raccordé aux installations de rétention prévues dans son dernier arrêté préfectoral, sans remettre en cause leur dimensionnement.

Le projet prévoit de traiter les eaux pluviales recueillies sur les nouvelles voiries avec les dispositifs de traitement existants.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création du chai de vieillissement est hors zone Natura et ne nécessite pas d'installations supplémentaires pour la rétention autres que celles mentionnées dans son dernier arrêté préfectoral.

Le site a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une étude des incidences NATURA 2000 en 2012 pour un projet de même nature et dans la même configuration.

Les impacts environnementaux du projet sont faibles et se traduiront essentiellement par une consommation d'espace agricole limitée dans une zone prévue au développement de l'activité industrielle de l'entreprise.

Hormis les rejets d'eaux pluviales de voiries, il n'y a pas d'autres rejets liés au projet en fonctionnement normal.

Le projet n'entraînera pas de production de déchets.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
01 - Classement ICPE actuel et projeté des installations et activités. 02 - Plan de situation 03 - Localisation cadastrale 04 - Plan au 1/250 05 - Plan au 1/1000 avec limite des 35 m 06 - Plan au 1500 avec localisation du projet au regard de la zone NATURA. 07 - Photographies du site et localisation du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

S^t-Léon-de-Néaiguac

le,

18 Décembre 2017

Signature

